

**Interventions de Pierre-Alain Muet à l'Assemblée nationale sur les
35 heures
lors du débat sur le projet de Loi Démocratie sociale et temps de
travail**

Mardi 1^{er} juillet 3^{ème} séance (21 h 30)
(extraits du Compte rendu analytique)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet – Vous aviez l'opportunité d'avoir le soutien d'une grande majorité de cette Assemblée sur ce texte, Monsieur le ministre (*« Ah ! » sur les bancs du groupe UMP*). Nous sommes en effet nombreux à penser qu'il faut donner plus de place à la négociation sociale. Mais vous avez contourné un accord signé par deux grands syndicats de travailleurs et par le Medef, avec une seule volonté : démanteler les 35 heures, qui sont le bouc émissaire de tous vos échecs économiques. Ce faisant, vous commettez une triple erreur. D'abord une erreur de diagnostic : le problème de notre pays n'est pas celui de la durée hebdomadaire du travail. Regardez donc les données d'Eurostat : la durée hebdomadaire du travail en France – 36,5 heures – correspond à la moyenne européenne. Elle est supérieure de deux heures à la durée hebdomadaire du travail en Allemagne.

M. Xavier Bertrand, ministre du travail (*brandissant un document*) – C'est faux !

M. Pierre-Alain Muet – Je vous invite à consulter ces données sur Internet ! (*Brouhaha sur les bancs du groupe UMP*) En Europe du Nord, on est entre 33 et 35 heures, et aux Pays-Bas, à 29,5 heures ! (*Interruptions sur les bancs du groupe UMP*) Vous pouvez toujours hurler, vous ne changerez pas les statistiques ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC*)

Vous faites aussi une erreur économique. En privilégiant l'augmentation de la durée du travail des salariés à temps plein, vous oubliez ceux qui ont besoin de travailler plus pour gagner plus (*Interruptions sur les bancs du groupe UMP*).

M. Philippe Meunier – Malthusien !

M. Christian Jacob – Démagogue !

M. Pierre-Alain Muet – Vous tournez le dos aux chômeurs ; vous oubliez les 1,2 million de salariés qui sont à temps partiel et ceux qui sont mis en pré-retraite à 55 ans. Le vrai problème de notre pays, c'est qu'on y travaille beaucoup entre 25 et 55 ans, et pas du tout après.

M. Bernard Deflesselles – C'est un scoop ! Êtes-vous né d'hier ?

M. Pierre-Alain Muet – Vous faites enfin une erreur historique (*Interruptions sur les bancs du groupe UMP*). Toute l'histoire du développement économique, c'est une réduction continue du temps de travail, qui va de pair avec une augmentation continue de la productivité du travail et des salaires. Les pays d'Europe du Nord,

qui ont les plus faibles durées hebdomadaires de travail, sont aussi ceux qui ont les plus hauts niveaux de développement économique.

Pour trouver une semaine de 40 heures, c'est vers l'Est qu'il faut se tourner, vers des pays dont le PIB par tête est bien inférieur au nôtre ! (*Vives protestations sur les bancs du groupe UMP*).

Vous faites encore erreur en prétendant que vous améliorez la compétitivité de notre pays. Votre discours est contraire aux faits ! (*Mêmes mouvements.*) Quand la croissance de la France a-t-elle été supérieure d'un demi-point à la moyenne de la croissance européenne ? C'est bien de 1997 à 2002 ! (*Protestations sur les bancs du groupe UMP ; vifs applaudissements sur les bancs du groupe SRC et du groupe GDR.*) Quand la France a-t-elle créé plus de 400 000 emplois par an – deux millions en 5 ans ? C'est encore de 1992 à 2002 ! (*Interruptions sur les bancs du groupe UMP ; vifs applaudissements sur les bancs du groupe SRC et du groupe GDR*) Quand le commerce extérieur a-t-il connu chaque année des excédents de 15 à 20 milliards d'euros ? C'est encore de 1997 à 2002 ! (*Mêmes mouvements*) Monsieur Méhaignerie, regardez donc les chiffres : nous avons d'excellents instituts statistiques (*vives protestations sur les bancs du groupe UMP*). Cette année, le commerce extérieur est en déficit de 34 milliards ! Vous ne pouvez pas changer les données statistiques.

Vous commettez une erreur majeure en démantelant le droit du travail. En autorisant le contournement des accords collectifs par des accords d'entreprises, c'est une véritable régression sociale que vous engagez. En 2004 déjà, c'était ce qui s'était passé avec les accords Bosch à Vénissieux ; c'était alors non pas travailler plus pour gagner plus, mais travailler plus pour gagner moins ! Vous entraînez la France dans une spirale descendante (*huées sur les bancs du groupe UMP*). Alors que toute l'analyse économique montre que l'amélioration de la compétitivité passe par l'investissement dans les qualifications et l'innovation, vous faites exactement le contraire !

Un député du groupe UMP – Pour avoir de l'argent, il faut travailler !

M. Pierre-Alain Muet – Vous faites entrer notre pays dans l'avenir à reculons ! (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe SRC et du groupe GDR*)

(.....)

M. Xavier Bertrand, ministre du travail – (...)

M. Muet m'a paru s'exprimer en économiste davantage qu'en parlementaire (*Protestations sur les bancs du groupe SRC*) et les propos qu'il a tenus permettent de comprendre les contresens du parti socialiste en matière économique (*Violentes exclamations sur les bancs du groupe SRC*) puisque nous avons entendu l'un des derniers défenseurs du partage du travail (*Mêmes mouvements*). Comment créer des richesses sinon en créant du travail ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*) L'idée des 35 heures n'est pas vraiment de celles que nous avons le plus exportées, et sa persistance montre que le parti socialiste n'a toujours rien compris à la valeur travail (*Interruptions sur les mêmes bancs*), ce qui ne lui a porté chance ni en 2002, ni en 2007 ! Vous pouvez, certes, continuer de professer avec assurance des chimères rétrogrades ; pendant ce temps, nous agissons (*Exclamations renouvelées sur les bancs du groupe SRC et du groupe GDR*).

M. Alain Vidalies – Lisez donc les statistiques d'Eurostat !

M. Xavier Bertrand, ministre du travail – Parlons-en, je les ai sous les yeux ! Contrairement à ce que M. Muet a affirmé, le pays qui vient en dernier est les Pays-Bas, puis vient la France... (*Les interruptions sur les bancs du groupe SRC et du groupe GDR couvrent la voix du ministre*)... ce qui démontre le besoin impératif d'heures supplémentaires dans notre pays, quels que soient les effets de manche. (*Exclamations continues sur les mêmes bancs*)

(...)

M. Pierre-Alain Muet – Rappel au Règlement. Monsieur le ministre, notre Assemblée a créé une mission d'information commune sur la mesure des grandes données économiques et sociales et j'ai eu l'honneur d'en être nommé président. Quand on débat sur des chiffres, il faut être précis. J'ai fait référence aux statistiques d'Eurostat sur la durée hebdomadaire moyenne du travail pour l'ensemble des salariés, qu'ils soient employés à temps plein ou à temps partiel, et les chiffres sont ceux que j'ai donnés – 29 h et demie aux Pays-Bas, 36 h et demie en France... Vos collaborateurs peuvent se les procurer aussi facilement que moi et, si vous le souhaitez, je vous fais volontiers cadeau de la copie en ma possession.

M. le Président – Le rapport avec un rappel au Règlement est tenu, Monsieur Muet. Il vous faut finir.

M. Pierre-Alain Muet – Pas sans avoir dit que l'on peut être en désaccord sur l'interprétation des chiffres mais que, pour étayer son argumentation, on doit s'appuyer sur des statistiques fiables et reconnues comme telles.

M. Alain Vidalies – Rappel au Règlement. Ne peut-on, dans un débat de cette nature, être capable de s'en tenir aux faits ? Il existe deux modes de calcul, chacun le sait, selon que l'on inclut dans les statistiques l'ensemble des salariés ou seulement les salariés à temps plein. C'est toute la question de la généralisation du temps partiel qui est posée par ce biais. Le ministre a fait état, avec une arrogance sans pareille, de statistiques qu'il savait tronquées. Je demande une suspension de séance.

La séance, suspendue le mercredi 2 juillet à 0 heure 30, est reprise à 0 heure 40.

Jeudi 3 juillet 1^{ère} séance (9 h 30)

(extraits du Compte rendu intégral)

Discussion des amendements à l'article 16

(...)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Hier, j'ai cité les chiffres d'Eurostat sur la durée hebdomadaire moyenne du travail : ils montrent que la France, avec 36,5 heures pour tous les salariés, se situe exactement dans la moyenne européenne, et que les Français travaillent deux heures de plus par semaine que les Allemands, qui sont à 34,5 heures, et trois à quatre heures de plus que les pays d'Europe du Nord.

M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Une contrevérité, même dite sur un ton professoral, reste une contrevérité !

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur le ministre, je vous ai déjà donné ces chiffres, je vous ai invité à les consulter. Vous avez des collaborateurs qui peuvent très bien aller sur Eurostat pour les vérifier.

Mme Martine Billard. Ça ne vous plaît pas, monsieur le ministre !

M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. C'est le ton professoral qui me déplaît !

M. Pierre-Alain Muet. Quand on débat de tels sujets, on doit donner des chiffres exacts, monsieur le ministre ! Vous, vous citez toujours des chiffres tronqués, qui ne comprennent que les salariés à temps complet. Quand on parle d'efficacité économique, il faut prendre pour référence la durée hebdomadaire moyenne de l'ensemble des salariés. Un dernier chiffre donc : cette durée est de 29,5 heures aux Pays-Bas parce que, comme chacun sait, le taux de travail à temps partiel y est important – mais encadré par les négociations sociales.

Je vous ferai volontiers cadeau d'un graphique que je vais donner à la presse,...

M. Jean Mallot. Non, pas de cadeau pour lui ! (*Sourires.*)

M. Pierre-Alain Muet. ...qui met en relation la durée hebdomadaire du travail et la productivité de l'économie. Vous y verrez que les pays qui ont la plus forte productivité par personne occupée, à savoir la Norvège d'abord, puis la plupart des autres pays du Nord, sont ceux qui travaillent le moins.

Mme Martine Billard. et **M. Régis Juanico.** Bien sûr !

M. Pierre-Alain Muet. La France, pour sa part, se situe dans la bonne moyenne. Je ne parle pas de la productivité horaire, mais bien de la productivité par personne occupée. Des pays qui ont une durée du travail plus faible devraient avoir une productivité plus faible. Or ce n'est pas du tout ce que l'on observe. Ce phénomène est général, ce qui montre que la réduction du temps de travail fait partie des composantes du développement économique, les économies performantes et développées ayant presque toujours une durée hebdomadaire du travail plus faible.

Monsieur le ministre, vous faites complètement fausse route parce que vous allez introduire, en démantelant le droit social, la possibilité d'accords d'entreprise comme ceux qu'on a vus à Bosch Vénissieux, en 2004, et, récemment, dans une filiale de Peugeot. Ces accords conduisent à baisser les salaires, à travailler plus sans gagner plus – puisque c'est pour exactement le même salaire. Vous introduisez en fait le *dumping* social, et ainsi une concurrence par le bas que tous les pays européens, notamment après la Seconde guerre mondiale, ont voulu empêcher parce qu'ils avaient en tête le souvenir des années trente. La Grande dépression a eu lieu parce que tous les pays et toutes les entreprises ont essayé d'améliorer leur situation en réduisant les coûts salariaux. Retenant la leçon, la plupart des pays, après la guerre, ont construit des systèmes de protection sociale, avec notamment une hiérarchie des normes : il fallait que les négociations d'entreprise soient encadrées par des négociations de branche, pour que ne se

reproduise plus cette course à la dépression. Je ne dis pas que nous allons vers une dépression de ce type, mais vous laissez la porte ouverte à des mécanismes de *dumping* social qui ne correspondent pas du tout à ce qui constitue aujourd'hui la compétitivité des économies développées.

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je termine en rappelant que les pays d'Europe du Nord ont construit leur très forte compétitivité sur la formation et en accordant à leurs salariés une très forte protection sociale, avec en contrepartie, certes, plus de souplesse, de flexibilité. Mais celle-ci était permise parce qu'il y avait, au Danemark par exemple, une très grande sécurité. Vous faites complètement fausse route parce que c'est dans cette direction que l'on devrait construire la compétitivité de la France. Et Dieu sait si elle en a besoin : il y a eu 31 milliards de déficit extérieur en 2007. Mais, au lieu de construire la compétitivité de la France, vous l'engagez sur la pente descendante du *dumping* social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

M. Jean-Patrick Gille. On attend votre réponse, monsieur le ministre !

(...)

Judi 3 juillet 2^{ème} séance (15 h)
(extraits du Compte rendu intégral)

Amendements à l'article 16

M. Pierre-Alain Muet Je voudrais répondre à M. le rapporteur, qui parlait des effets bénéfiques de la concurrence.

Vous inversez la hiérarchie des normes et remettez en cause les accords majoritaires. En agissant ainsi, vous allez engendrer une concurrence qui produira des effets négatifs.

Il faut savoir qu'il existe deux formes de concurrence. La première se pratique en démantelant le droit social, parfois même en diminuant les salaires. Quand une entreprise agit seule, cela lui permet d'améliorer sa compétitivité. Mais, globalement, cette concurrence est néfaste car toutes les entreprises ont intérêt à ce que les salaires progressent, car cela crée des débouchés.

L'autre forme de concurrence – *a priori*, la bonne – est celle qui s'opère par l'innovation, par la création de nouveaux produits. Lorsqu'une entreprise agit de la sorte, toute la société en bénéficie. Les socialistes recherchent ce type de compétitivité : celle où l'on innove, où l'on crée de nouveaux produits, où l'on investit massivement dans la recherche, dans le développement.

M. Marc Dolez. Très bien !

M. Pierre-Alain Muet Démanteler le droit social nous ramène en arrière non seulement dans le domaine social, mais aussi dans le domaine économique. Nous pouvons citer de multiples exemples où des économies ont sombré dans la dépression, parce qu'elles développaient ce mode de concurrence.

La compétition, monsieur le rapporteur, est une bonne chose. Mais il y a deux formes de compétition : une compétition positive par l'innovation, la recherche, le développement, et une compétition négative par le dumping social.

Si nous tenons à la hiérarchie des normes et aux accords majoritaires, c'est parce que cette forme de cliquet permet à la première forme de compétitivité de se développer. C'est ce qui explique tout le développement économique des pays industrialisés aujourd'hui. Quand on démantèle cela, on se lance vers la deuxième forme de compétitivité, qui va vers la dégringolade.

Contrairement à ce que vous pensez, vous affaiblissez non seulement le droit social et le niveau de vie de nos concitoyens, mais vous allez même à l'encontre de l'efficacité économique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

(....)

M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Dominique Strauss-Kahn déclarait au forum de Davos en 1998 : « Patronat, économistes, syndicats et Gouvernement sont au moins d'accord sur un constat : les 35 heures ne créeront des emplois qu'à une condition, que la compétitivité des entreprises ne soit pas compromise par cette proposition. »

M. Pierre-Alain Muet. Cette compétitivité a même été améliorée !

M. Jean Mallot. Et 450 000 emplois ont été créés !

M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Il ajoutait : « En échange de quatre heures de temps libre, les salariés doivent accepter soit un quasi-gel des salaires pendant plusieurs années, soit une plus grande flexibilité du travail dans l'entreprise ».

M. Roland Muzeau. Ils ont eu les deux !

M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Ce n'était pas il y a un siècle mais seulement une décennie, et j'espère vous avoir rafraîchi la mémoire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Vidalies.

M. Alain Vidalies. Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous citer les propos d'un chef d'entreprise recueillis dans *Le Monde de l'économie* du 13 avril 1999 : « L'accord de branche prévoit 130 heures supplémentaires par salarié, qui peuvent être majorées de 45 heures dans le cadre d'un accord d'entreprise. Je vais donc proposer à mes salariés 35 heures payées 35, auxquelles s'ajouteront trois heures supplémentaires. J'arrive donc à 38 heures de travail, dont le coût, compte tenu des majorations prévues pour les heures supplémentaires, revient à 38,75 heures. Je suis donc à 38 heures payées 39, et cette heure perdue, je vais la récupérer en productivité avec une meilleure utilisation des équipements, notamment le samedi. » Il s'agissait de Guillaume Sarkozy.

M. Roland Muzeau. Et voilà !

M. Pierre Méhaignerie, *président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales*. C'est la raison pour laquelle le pouvoir d'achat des salariés n'a pas augmenté !

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Monsieur Méhaignerie, pendant la période en question, 1997-2002, le pouvoir d'achat a connu une hausse globale très forte. Il importe de distinguer ce qui s'est passé à l'échelle de l'ensemble de l'économie de ce qui a pu se passer dans des entreprises ayant négocié les 35 heures. Dominique Strauss-Kahn avait parfaitement raison et ses propos ont été vérifiés dans les faits. Les négociations pour la réduction du temps de travail comportaient pour les entreprises des contreparties en termes de créations d'emplois – 7 % d'embauches pour 10 % de réduction du temps de travail – et en termes de modération salariale, de façon que leur compétitivité ne soit pas compromise. De fait, la compétitivité des entreprises s'est globalement améliorée de 1997 à 2002. Pendant cette période, le taux d'inflation a été moindre en France que chez ses partenaires parce que les gains de productivité ont été importants. En outre, l'excédent extérieur de notre pays s'est établi entre 15 et 20 milliards d'euros pendant ces cinq années. Vous ne pouvez pas guère vous targuer des mêmes résultats : en 2003, l'excédent commercial a disparu, et l'an dernier notre pays a enregistré un déficit commercial de 34 milliards d'euros – un record historique !

Ce n'est pas parce que les entreprises ayant négocié sur la base des lois Aubry ont appliqué une politique de modération salariale que les salariés n'ont pas bénéficié d'une augmentation globale de leur pouvoir d'achat. Je vous renvoie encore une fois aux chiffres. De 1997 à 2002, le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages a connu une augmentation annuelle de plus de 3 %, due pour deux tiers aux créations massives d'emplois et pour un tiers à la hausse du revenu moyen. C'est un résultat jamais atteint depuis que votre majorité est au pouvoir. Au dernier trimestre de l'année 2007, le pouvoir d'achat du salaire a même baissé – j'ai sous les yeux la dernière note de conjoncture de l'INSEE, dont la publication a d'ailleurs été commentée de manière plutôt amusante par la ministre de l'économie. Et au premier trimestre de l'année 2008, il a continué à baisser.

Monsieur le ministre, j'aimerais ici évoquer le partage du travail. En subventionnant les heures supplémentaires, vous avez mis en place un dispositif qui fait que les entreprises, au lieu d'embaucher, peuvent choisir d'augmenter la durée du travail de leurs salariés. Le problème, c'est qu'elles ne le font pas. Vous avez d'ailleurs été obligés de réviser l'objectif annoncé dans la loi TEPA de 900 millions d'heures supplémentaires pour le ramener à 750 millions, sur la base des données du premier trimestre. Nous ne disposons pas encore de données précises mais quand bien même il y aurait une légère augmentation du recours aux heures supplémentaires – ce que je ne crois pas –, cela se ferait au détriment des créations d'emplois.

Par ailleurs, pour évaluer le principe du « travailler plus pour gagner plus », il importe de raisonner à l'échelle de l'ensemble de l'économie. Sur le long terme, le nombre total d'heures travaillées a tendanciellement baissé – je me fonde sur les chiffres de la DARES et de l'INSEE. La France a en effet créé peu d'emplois dans son histoire et a réduit la durée du travail, comme tous les pays industrialisés. Cela dit, il y a eu une période où le nombre total d'heures travaillées a augmenté de façon importante, c'est entre 1997 et 2002, avec une hausse se situant entre 7 %

et 10 %. La création de 2 millions d'emplois à 35 heures a en effet généré des millions et des millions d'heures supplémentaires, malgré une baisse de la durée du travail de deux heures pour tous les autres salariés. Or, on n'observe pas du tout cela aujourd'hui. Et, de toute façon, les heures supplémentaires que vous allez peut-être gagner, ce dont je doute compte tenu de la conjoncture, seront autant d'occasions perdues de créer des emplois. Vous serez bien surpris lorsque le chiffre relatif au nombre total d'heures travaillées sera publié : vous verrez que le principe « travailler plus pour gagner plus » ne se vérifie malheureusement pas dans notre économie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

Jeudi 3 juillet 3^{ème} séance (21 h 30)

(...)

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Décidément, monsieur le ministre, le mois de juillet inspire bien mal le Gouvernement.

Il y a un an, vous dépensiez 15 milliards d'euros sans procéder à la moindre analyse de la situation économique. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Benoist Appar. Cela faisait longtemps !

M. Pierre-Alain Muet. Et trois mois plus tard, le Premier ministre nous expliquait que la France était en faillite, le Président de la République que les caisses étaient vides et le ministre du budget qu'elles étaient plus que vides !

Un an plus tard, après avoir promis que vous donneriez toute sa place à la négociation sociale, vous contournez un accord des partenaires sociaux pour organiser, avec les articles 16 et 17, un démantèlement du droit du travail. Toute notre discussion montre que vous enclenchez une spirale vers le bas, d'un point de vue social mais aussi économique. D'une certaine manière, la généralisation du forfait prévue à l'article 17 est un démantèlement total de la réglementation relative au temps de travail, puisque seuls les dimanches, les jours de congé – encore seront-ils peut-être inférieurs à cinq semaines – et le 1^{er} mai le limiteront. Bref, nous sommes tout à fait dans le non droit.

Puisque vous allez avoir le week-end pour réfléchir, je vous invite, chers collègues de la majorité, à méditer les propos de M. Le Bouillonnet cet après-midi : quand on remet en cause la hiérarchie des accords, on nuit à leur efficacité, laquelle tient à leur équilibre. Quand l'accord passé entre les représentants des employeurs et des salariés est équilibré, c'est en général un bon accord. À l'échelle de l'entreprise, un tel accord est déséquilibré par nature, puisque le salarié dépend de son employeur, ce qui n'est plus vrai à l'échelle de la branche. C'est pourquoi, dans tous les pays où les partenaires sociaux jouent leur rôle, les accords d'entreprise sont encadrés par des accords de branche. Les accords déséquilibrés que vous allez instaurer tireront notre système social et notre économie vers le bas.

Permettez-moi de terminer, à l'instar de Christophe Sirugue, avec une belle citation de Lacordaire. Elle résume parfaitement le problème : « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit. » À méditer ce week-end, avant la reprise de nos débats ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.)*